

Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'HUDSON TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394
MAIN, LE 2 DÉCEMBRE 2024 À 19H00, À
LAQUELLE ASSISTAIENT :**

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF
THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD AT
THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY
CENTRE, 394 MAIN, ON DECEMBER 2nd, 2024,
AT 7:00 PM. AT WHICH WERE PRESENT:**

La mairesse / The Mayor:
Les conseillers / Councillors:

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Benoît Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Peter Mate
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

Formant le conseil au complet / Forming the entire Council

Également présents/*Also present:*

Susan McKercher, Directrice générale adjointe
par intérim / *Interim Assistant Director General*
Mélicca Legault, Greffière / *Town Clerk*

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in Section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h00

CALL TO ORDER – 7:00 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

Reconnaissance 2024 pour les années de services des pompiers d'Hudson

2024 Recognition for Hudson Firefighters' Years of Service

En ce 2 décembre 2024, la Ville d'Hudson et la direction du Service des incendies d'Hudson veulent rendre hommage aux pompiers suivants pour leurs 25 ans de service dévoué au Service des incendies d'Hudson ainsi que leurs engagements et leurs contributions continus en tant que membres de l'équipe:

On this December 2, 2024, the Town of Hudson and the management of the Hudson Fire Department wish to pay tribute to the following firefighters for 25 years of dedicated service to the Hudson Fire Department and their continued commitment and contribution as members of the fire department team:

- o Capitaine Adrian Bonnemayers;
- o Capitaine Shane Bonnemayers;
- o Pompière Dawn Croydon

- o Captain Adrian Bonnemayers;
- o Captain Shane Bonnemayers;
- o Firefighter Dawn Croydon

En dernier lieu, le directeur incendie Daniel Leblanc souhaite remercier tous ses membres pour leurs efforts en 2024 tout en mentionnant que son équipe est connue comme l'un des groupes de pompiers et pompières les plus professionnels dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Finally, Fire Chief Daniel Leblanc wishes to thank all his team members for their efforts in 2024, noting that his team is known as one of the most professional firefighting groups in the MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

 Résolution R2024-12-302

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2024 soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

 Résolution R2024-12-303

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

 Résolution R2024-12-304

3.1 898 Main – PIIA Plan de remplacement

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 3 604 094 (898 Main) désirent déplacer le bâtiment principal existant sur le même lot et l'agrandir ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition à venir est assujettie aux recommandations du comité de démolition conformément au règlement 652 concernant la démolition ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 652 concernant la démolition prévoit qu'un programme préliminaire de réutilisation du sol doit être approuvé par le comité de démolition et que ce programme doit être conforme au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation en PIIA a été reçue pour un programme de réutilisation du sol dégagé sur le lot 3 604 094 (898 Main) ;

1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

THAT the agenda of the regular Council meeting of December 2nd, 2024, be and is hereby adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

2. CONFIRMATION OF MINUTES

2.1 Confirmation of the November 4th, 2024, regular meeting minutes

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the November 4th, 2024, regular meeting;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

THAT the minutes of the Council meeting held on November 4th, 2024, be, and is hereby approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

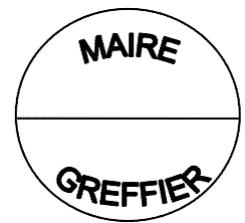
3.1 898 Main - SPAIP Replacement plan

WHEREAS the owners of lot 3 604 094 (898 Main) want to relocate the existing house on the same lot and enlarge it;

WHEREAS the demolition request to come is subject to the Demolition Committee's recommendations in accordance with By-Law 652 concerning demolitions;

WHEREAS By-Law 652 concerning demolition provides that a preliminary program for the utilization of the vacated land must be approved by the demolition committee and that this program must comply with the SPAIP By-Law;

WHEREAS an approbation request was received for a preliminary program for the utilization of the vacated land on lot 3 604 094 (898 Main);



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 5 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a considéré les critères d'évaluations ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à préserver le caractère architectural des bâtiments d'intérêt lors de travaux de rénovation majeure ou d'agrandissement n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les éléments architecturaux (le toit, les corniches, les portes, les fenêtres, les perrons, les galeries, les marquises, les linteaux, les couronnements) respectent le caractère architectural du bâtiment n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver les caractéristiques naturelles de la rue Main et les perspectives visuelles à partir de celui-ci sur la rivière des Outaouais n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à s'assurer que les marges latérales des nouveaux bâtiments et des agrandissements érigés soient suffisantes pour maintenir les points de vue à partir de la rue publique n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

DE REFUSER le PIIA relatif au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé sur le lot 3 604 094 (898 Main).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

 Résolution R2024-12-305

3.2 568 Main – PIIA Agrandissement

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un agrandissement sur le lot 1 833 377 (568 Main) ;

WHEREAS By-Law no. 571 regarding Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) applies to this request;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on November 5th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the Town Council has considered the evaluation criteria;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to preserve the architectural character of the buildings of interest during major renovations or expansion works is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that architectural elements (roof, cornices, doors, windows, balconies, galleries, awnings, lintels, copings) respect the architectural character of the building is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the natural characteristics of Main Road and the visual perspectives from Main Road onto the Ottawa River is not respected because the criterion aiming to ensure that the side setbacks of new erected buildings and additions are sufficient to maintain view points from the public street is not fulfilled;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO REFUSE the SPAIP of the preliminary program for the utilization of the vacated land on lot 3 604 094 (898 Main).

CARRIED BY MAJORITY

3.2 568 Main – SPAIP Addition

WHEREAS a permit request was received for an addition on lot 1 833 377 (568 Main);



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 5 novembre 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on November 5th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 377 (568 Main).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 377 (568 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2024-12-306

3.3 448-450 Main – PIIA Rénovations majeures

3.3 448-450 Main - SPAIP Major renovations

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur les lots 6 102 941 et 6 102 942 (448-450 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lots 6 102 941 and 6 102 942 (448-450 Main).

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 5 novembre 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on November 5th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur les lots 6 102 941 et 6 102 942 (448-450 Main).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lots 6 102 941 and 6 102 942 (448-450 Main).

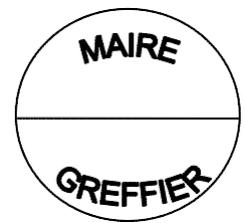
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2024-12-307

3.4 400 Main – Modification au PIIA approuvé

3.4 400 Main – Modification to approved SPAIP



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Le conseiller Peter Mate a un intérêt dans la question et il doit se récuser à 20h12.

The Councillor Peter Mate has an interest in the matter and issue and must recuse himself at 8:12 P.M.

CONSIDÉRANT QU'un PIIA relatif à une demande de permis pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 344 (400-402 Main) a été approuvé par le conseil municipal le 5 août 2024 (R2024-08-211) ;

WHEREAS a SPAIP of a permit request for major renovation works on lot 1 833 344 (400-402 Main) was approved by Town Council on August 5th, 2024 (R2024-08-211);

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont apporté des modifications au PIIA approuvé nécessitant une nouvelle approbation ;

WHEREAS the applicants modified the approved SPAIP requiring new approval;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 5 novembre 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on November 5th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver conditionnellement le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to conditionally approve the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas imposer la condition recommandée par le CCU ;

WHEREAS Council does not wish to impose the condition recommended by the TPAC;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de modification du permis sur le lot 1 833 344 (400-402 Main).

TO APPROVE of the SPAIP of the permit modification request on lot 1 833 344 (400-402 Main),

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

Le conseiller Peter Mate retourne à son siège à 20h14.

The Councillor Peter Mate return to his seats at 8:14 P.M.



Résolution R2024-12-308

3.5 Autorisation de démarches aux fins de l'acquisition du lot 5 970 081

3.5 Authorization to initiate proceedings for the acquisition of lot 5 970 081

CONSIDÉRANT que le lot 5 970 081 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil est présentement à vendre ;

WHEREAS lot 5 970 081 of the Cadastre of Quebec, Registration Division of Vaudreuil, is presently for sale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué des démarches auprès de l'organisme régional reconnu « Toit d'Abord » afin d'évaluer la faisabilité de développer du logement abordable sur le site ;

WHEREAS the Town approached the recognized regional organization "Toit d'Abord" to assess the feasibility of developing affordable housing on the site;

CONSIDÉRANT QUE Toit d'Abord a confirmé son intérêt à développer un projet d'habitations abordables sur le site ;

WHEREAS *Toit d'Abord* has confirmed its interest in developing an affordable housing project on the site;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal rembourse via son Fonds du logement social métropolitain aux municipalités la contribution de base exigée dans le cadre des programmes de subventions mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soumettra une demande de remboursement à la Communauté métropolitaine de Montréal afin de se faire rembourser les contributions effectuées, incluant les frais d'acquisition du terrain ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Daren Legault**

D'AUTORISER la Greffière ou la directrice générale adjointe par intérim ou le directeur général par intérim à entreprendre les négociations et à déposer toute offre d'acquisition du lot 5 970 081 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil ;

D'AUTORISER la Greffière ou la directrice générale adjointe par intérim ou le directeur général par intérim à mandater un agent immobilier à représenter la Ville dans le cadre des démarches de négociations et de préparation de toute offre d'achat et contre-offre ;

QUE l'offre finale d'achat accepté par le vendeur devra être ratifiée par une résolution du conseil et sera conditionnelle à l'approbation de la dépense par ce dernier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VOTES POUR:

Peter Mate
Reid Thompson
Mark Gray
Daren Legault

VOTE CONTRE:

Douglas Smith
Benoît Blais



Résolution R2024-12-309

3.6 Nomination – membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil municipal en vertu de

WHEREAS the Montreal Metropolitan Community reimburses municipalities, through its Metropolitan Social Housing Fund, for the basic contribution required under the subsidy programs implemented by the *Société d'habitation du Québec*;

WHEREAS the Town will submit a request to the Montreal Metropolitan Community for the reimbursement of contributions made, including the land acquisition costs;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Daren Legault**

TO AUTHORIZE the Town Clerk or the Interim Assistant Director General or the Interim Director General to undertake negotiations and submit any and all offers to acquire lot 5 970 081 of the Cadastre of Quebec, Registration Division of Vaudreuil;

TO AUTHORIZE the Town Clerk or the Interim Assistant Director General or the Interim Director General to mandate a real estate agent to represent the Town in negotiations and in the preparation of any offer to purchase and counter-offer;

THAT the final offer to purchase accepted by the vendor must be ratified by a Council resolution and will be conditional upon the approval of the expenditure by Council.

CARRIED BY MAJORITY

VOTES IN FAVOR:

Peter Mate
Reid Thompson
Mark Gray
Daren Legault

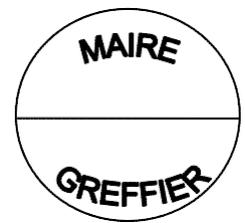
VOTE AGAINST:

Douglas Smith
Benoît Blais

3.6 Appointment – Town-Planning Advisory Committee (TPAC)

WHEREAS a Town Planning Advisory Committee has been established in accordance to Section 146 of the *Act respecting land use planning and development*;

WHEREAS the members and officers of the Town Planning Advisory Committee must be appointed by resolution of the council of the municipality in accordance to Section 147 of the



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

l'article 147 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Act respecting land use planning and development;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement no. 621.1 concernant le comité consultatif d'urbanisme, le comité doit être composé de deux membres du Conseil municipal et de sept résidents de la Ville d'Hudson ;

WHEREAS according to By-Law no. 621.1 concerning the Town Planning Advisory Committee, the Committee must be composed of two members of the Town Council and seven residents of the Town of Hudson;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU est fixé à deux (2) ans et est renouvelable ;

WHEREAS the duration of the mandate is fixed at two (2) years and is renewable;

CONSIDÉRANT QUE les mandats du conseiller Reid Thompson, à titre de membre élu et de la mairesse Chloe Hutchison à titre de membre élu substitut prennent fin le 1^{er} janvier 2025 ;

WHEREAS the mandate of Councillor Reid Thompson as elected members and of Mayor Chloe Hutchison as substitute elected-member ends on January 1st, 2025;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray**

DE RENOUVELLER le mandat du conseiller Reid Thompson à titre de membre élu pour un terme de deux (2) ans qui débute le 1^{er} janvier 2025 ;

TO RENEW the mandate of Councillor Reid Thompson as elected members for a term of two (2) years beginning on January 1st, 2025;

DE RENOUVELLER le mandat de Chloe Hutchison à titre de membre élu substitut pour un terme de deux (2) ans qui débute le 1^{er} janvier 2025.

TO RENEW the mandate of Mayor Chloe Hutchison as substitute elected member for a term of two (2) years beginning on January 1st, 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY



Résolution R2024-12-310

3.7 Autorisation d'application et d'émission de constats - Mise à jour des désignations

3.7 Authorization to apply Urban Planning Regulations - Designation update

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale*, RLRQ c. C-25.1, prévoit :

WHEREAS Section 147 of the *Code of Penal Procedure*, RSQ, c C-25.1, provides that:

« L'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant est faite généralement ou spécialement et par écrit. Elle indique en outre les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée. »

"An authorization to issue a statement which may be given by the prosecutor shall be given generally or specially and in writing. In addition, it shall indicate the offences or classes of offences for which it is given."

CONSIDÉRANT QU'une saine administration exige la révision périodique des personnes désignées aux fins de la délivrance des constats d'infraction notamment afin de tenir compte des changements dans l'organisation de la Ville ;

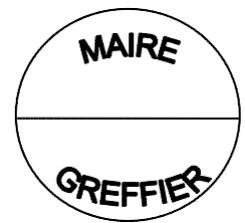
WHEREAS it is vital for good management to periodically review the designated persons having jurisdiction to issue violation tickets notably to reflect changes in the organization of the Town;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

DE NOMMER les personnes désignées à l'annexe A jointe aux présentes à titre d'officiers désignés pour l'application des règlements municipaux énumérés ci-dessous de même que tous leurs amendements, et ainsi leur permettre d'émettre des constats d'infraction.

TO APPOINT the persons designated in Appendix A attached hereto as designated officers having jurisdiction for the enforcement of the by-laws listed below as well as all their amendments, therefore enabling them to issue statements of offence.



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-311

3.8 Autorisation d'application des règlements d'urbanisme - Mise à jour des désignations

3.8 Authorization to apply Urban Planning Regulations - Designation update

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2023-12-290 par laquelle la Ville a octroyé un contrat de services à Gestim (Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.) pour deux ressources en urbanisme ;

WHEREAS the Town adopted resolution R2023-12-290 awarding a service contract to Gestim (Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.) for two resources in Urban Planning;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale*, RLRQ c. C25.1, prévoit ce qui suit :

WHEREAS section 147 of the *Code of Penal Procedure*, RSQ, c C-25.1, provides the following:

« L'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant est faite généralement ou spécialement et par écrit. Elle indique en outre les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée. »;

« An authorization to issue a statement which may be given by the prosecutor shall be given generally or specially and in writing. In addition, it shall indicate the offences or classes of offences for which it is given. »

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

DE NOMMER Caroline Beaucage et Arnaud Bélanger à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements suivants, ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir :

TO APPOINT Caroline Beaucage and Arnaud Bélanger as the authority having jurisdiction for the following by-laws, as well as all existing or future amendments:

364, 471, 485, 526, 527, 528, 529, 558, 559, 564, 568, 571, 617, 622, 642, 650, 652, 667, 709, 715, 722, 723, 733, 739, 743, 750, 761, 770, 771 et 772.

364, 471, 485, 526, 527, 528, 529, 558, 559, 564, 568, 571, 617, 622, 642, 650, 652, 667, 709, 715, 722, 723, 733, 739, 743, 750, 761, 770, 771 et 772.

DE NOMMER Alexandre Thibault, en remplacement à Caroline Beaucage ou Arnaud Bélanger à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements mentionnés ci-haut.

TO APPOINT Alexandre Thibault, in replacement of Caroline Beaucage or Arnaud Bélanger as authority having jurisdiction for the by-laws mentioned above.

DE NOMMER ÉGALEMENT tout autre employé existant ou futur de la compagnie Gestim (Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.) en remplacement à Caroline Beaucage ou Arnaud Bélanger à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements mentionnés ci-haut.

TO APPOINT any other existing or future employee of Gestim (Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.), in replacement of Caroline Beaucage or Arnaud Bélanger as authority having jurisdiction for the by-laws mentioned above.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



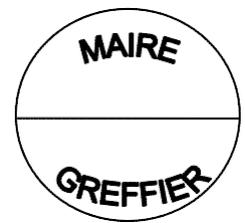
Résolution R2024-12-312

3.9 Appui financier au COBAVER-VS partenariat pour l'éradication de la châtaigne d'eau

3.9 Financial assistance to COBAVER-VS partnership to eradicate water chestnut

CONSIDÉRANT QUE la châtaigne d'eau est une espèce exotique envahissante présente dans la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes ;

WHEREAS the water chestnut is an invasive exotic species present in the Ottawa River and Lake of Two Mountains;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE cette plante aquatique forme d'immenses colonies à la surface de l'eau et nuit à la biodiversité et au fonctionnement des plans d'eau ;

WHEREAS this aquatic plant forms huge colonies on the surface of the water, harming biodiversity and the functioning of water bodies;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'éradication du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) a pour objectif de retirer annuellement 363 hectares de rosettes de châtaigne d'eau entre 2024 et 2026 ;

WHEREAS the «*Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges*» (COBAVER-VS) eradication project aims to remove 363 hectares of water chestnut rosettes annually between 2024 and 2026;

CONSIDÉRANT QUE les populations de châtaignes seront arrachées manuellement à partir d'embarcations nautiques adaptées aux milieux humides et riverains ;

WHEREAS the water chestnut populations will be harvested by hand from boats adapted to wetland and riparian environments;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront de protéger 42 km de rive qui abrite une biodiversité importante, dont des espèces végétales à statut, des habitats fauniques protégés et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques ;

WHEREAS the work will protect 42 km of shoreline, home to significant biodiversity, including status plant species, protected wildlife habitats and waterfowl staging areas;

CONSIDÉRANT QUE les tapis de châtaignes à la surface de l'eau nuisent aux activités nautiques récréatives et peuvent bloquer le passage des embarcations ;

WHEREAS water chestnut mats on the water's surface interfere with recreational boating activities and can block the passage of boats;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de contrôler les colonies de châtaignes d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, car elles pourraient se propager vers d'autres milieux humides en aval ;

WHEREAS it is essential to control water chestnut colonies in the Vaudreuil-Soulanges MRC, as they could spread to other wetlands downstream;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Peter Mate**

D'OCTROYER un financement de 3 000.00 \$ afin d'appuyer le projet d'éradication de la châtaigne d'eau par le COBAVER-VS ;

TO GRANT financial support in the amount of \$3,000.00 to the COBAVER-VS water chestnut eradication project;

QUE cette dépense soit financée conformément au budget.

THAT this expenditure be financed in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-313

3.10 Octroi de contrat – Collecte de sapins de Noël

3.10 Awarding of contract – Collection of Christmas trees

CONSIDÉRANT QU'une collecte des sapins de Noël est prévue le 13 janvier 2025 ;

WHEREAS a Christmas tree collection will be held on January 13th, 2025;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la collecte ;

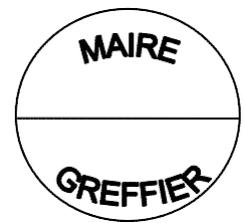
WHEREAS the bids received for collection;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission par Trees and Beyond ;

CONSIDERING the lowest bid by Trees and Beyond;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'OCTROYER à Trees and Beyond (9129-2284 Québec inc.), le contrat de collecte des sapins, à un taux de 245.00 \$ / heure, avant taxes, pour une dépense maximale de 5 000.00 \$.

TO AWARD to Trees and Beyond (9129-2284 Québec inc.) the contract for the collection of Christmas trees for an amount of \$245.00 / hour, before taxes for a maximum expenditure of \$5,000.00.

QUE cette dépense soit financée conformément au budget.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-314

3.11 Octroi de contrat – Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV)

3.11 Awarding of contract – Maintenance of tertiary treatment systems with disinfection using ultraviolet (UV) radiation

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 642-2014 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) le 5 mai 2014 ;

WHEREAS the Town adopted By-Law 642-2014 on the maintenance of tertiary septic systems (disinfection by ultraviolet radiation) on May 5th, 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sont présents sur le territoire de la Ville d'Hudson ;

WHEREAS several tertiary treatment systems with disinfection using ultraviolet radiation are present on the territory of the Town of Hudson;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet présent sur le territoire de la Ville d'Hudson est fait par les firmes suivantes : Bionest, Hydro-Kinétic, Premier Tech, selon la marque et le modèle du système ;

WHEREAS the maintenance of the tertiary treatment systems using disinfection by ultraviolet radiation present on the territory of the Town of Hudson is carried out by the following firms: Bionest, Hydro-Kinétic, Premier Tech, according to the make and model of the system;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ c. Q-2, r.22) oblige la Ville à prendre à sa charge l'entretien desdits systèmes ;

WHEREAS the *Regulation respecting the disposal and treatment of wastewater from isolated dwellings* (RLRQ c. Q-2, r.22) obliges the Town to assume responsibility for the maintenance of said systems;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 2 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet, lorsque les éléments y mentionnés sont réunis, d'octroyer de gré à gré un contrat avec un fournisseur unique et que le paragraphe 9 de ce même article le permet également si l'objet du contrat est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ;

WHEREAS subsection 2 of Section 573.3 of the *Cities and Towns Act* allows, when the elements mentioned therein are met, to award a contract by mutual agreement with a sole supplier and that subsection 9 of this same section also allows it if the object of the contract is the maintenance of specialized equipment which must be carried out by the manufacturer or his representative;

CONSIDÉRANT les listes des tarifs pour l'année 2025 reçues ;

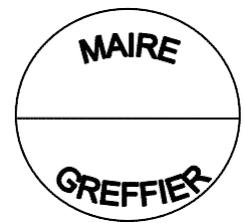
CONSIDERING the lists of rates for the year 2025 received;

CONSIDÉRANT QU'une taxe de compensation pour les services est imposée au propriétaire d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet afin de défrayer les frais chargés à la municipalité ;

WHEREAS a compensation tax for services is imposed on the owner of a tertiary treatment system with disinfection by ultraviolet radiation to defray the costs charged to the municipality;

Il est proposé par Daren Legault

It is moved by Daren Legault



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Appuyé par Reid Thompson

D'OCTROYER un contrat de gré à gré pour l'entretien des installations septiques tertiaires Bionest à Bionest, pour un montant maximal de 39 600.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2025 ;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré pour l'entretien des installations septiques tertiaires Ecoflo à Premier Tech, pour un montant maximal de 21 420.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2025 ;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré pour l'entretien des installations septiques tertiaires Hydro-Kinétique à Enviro-Step, pour un montant maximal de 3 175.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2025 ;

QUE cette dépense soit imputée conformément au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-12-315

3.12 Entente de principe - Donation immobilière par don écologique

CONSIDÉRANT QUE madame Susan Hoelscher a proposé de donner, dans le cadre d'un don écologique en faveur de la Ville, le lot projeté 6 651 605, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, d'une superficie de 15 004,17 m² ;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de la Ville est la conservation à perpétuité de la biodiversité et des milieux naturels présents sur le lot ;

CONSIDÉRANT QUE la conservation à perpétuité sera renforcée par la création d'une Réserve naturelle en milieu privé ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter cette donation ;

CONSIDÉRANT QUE la donatrice souhaite que son don soit protégé à perpétuité ;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Peter Mate**

D'ACCEPTER la donation proposée par madame Susan Hoelscher, soit le lot projeté 6 651 605, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil ;

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe par intérim, à faire le nécessaire pour conclure cette donation et à agir au nom de la

Seconded by Reid Thompson

TO GRANT a contract by mutual agreement for the maintenance of the Bionest tertiary septic systems to Bionest, for a maximum amount of \$39,600.00 plus applicable taxes, for the year 2025;

TO GRANT a mutual agreement contract for the maintenance of Ecoflo tertiary septic systems to Premier Tech, for a maximum amount of \$21,420.00 plus applicable taxes, for the year 2025;

TO GRANT a contract by mutual agreement for the maintenance of the Hydro-Kinétique tertiary septic systems to Enviro-Step, for a maximum amount of \$3,175.00 plus applicable taxes, for the year 2025;

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.12 Agreement in principle - Real estate donation by ecological gift

WHEREAS Mrs. Susan Hoelscher has offered to donate projected lot 6 651 605, cadastre of Quebec, registration division of Vaudreuil, measuring 15,004.17 m², as an ecological gift to the Town;

WHEREAS the Town's intention is to preserve the biodiversity and natural environments present on the lot in perpetuity;

WHEREAS conservation in perpetuity will be reinforced by the creation of a Nature Reserve on private land;

WHEREAS it is in the Town's interest to accept this donation;

WHEREAS the donor wishes her gift to be protected in perpetuity;

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Peter Mate**

TO ACCEPT the donation of projected lot 6 651 605, cadastre of Quebec, registration division of Vaudreuil as proposed by Mrs. Susan Hoelscher;

TO AUTHORIZE the Director General or the Interim Assistant Director General, to take all necessary steps to conclude this donation and to



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Ville dans le processus d'obtention d'un visa fiscal auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que dans le processus d'obtention d'une Déclaration de la juste valeur marchande d'un don écologique auprès d'Environnement et Changements climatiques Canada ;

D'AUTORISER Nature-Action Québec à mandater un notaire pour la préparation de l'acte de donation ;

D'ACCEPTER QUE soit créée une Réserve naturelle en milieu privé auprès du MELCCFP ;

D'AUTORISER le représentant de Nature-Action Québec à déposer auprès du MELCCFP au nom de la Ville d'Hudson la demande de création d'une Réserve naturelle en milieu privé ;

D'AUTORISER le paiement des frais de notaire qui seront requis ;

QUE cette dépense soit imputée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt

3.13 Dépôt des procès-verbaux du CCU – Séance extraordinaire de septembre et séance d'octobre

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme.



Dépôt

3.14 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Octobre 2024

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES



Résolution R2024-12-316

4.1 Approbation des paiements – Novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du 21 novembre 2024 ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

act on behalf of the Town in the process of obtaining a tax visa from the «*ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)*», as well as in the process of obtaining a Declaration of Fair Market Value of an Ecological Gift from Environment and Climate Change Canada;

TO AUTHORIZE «*Nature-Action Québec*» to mandate a notary to prepare the deed of gift;

TO ACCEPT the creation of a Nature Reserve on private land with the MELCCFP;

TO AUTHORIZE the representative of «*Nature-Action Québec*» to file with the MELCCFP on behalf of the Town of Hudson the application for the creation of a Nature Reserve on private land;

TO AUTHORIZE the payment of the notary fees;

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.13 Tabling of TPAC minutes – September special meeting & October regular meeting

Members of Council take note of the tabling of the Town Planning Advisory Committee minutes.

3.14 Tabling of the monthly report for permits issued – October 2024

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION AND FINANCE

4.1 Approval of disbursements – November 2024

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables as of November 21st, 2024;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'APPROUVER le paiement des comptes au 21 novembre 2024 tels que présentés : TO APPROVE the following disbursements as of November 21st, 2024, as presented:

Chèques / Cheques	985 812.20 \$
Chèques annulés / Cancelled Cheques	(0.00 \$)
Débit direct / Direct debit	38 793.89 \$
Débit direct annulés / Cancelled direct debit	(0.00 \$)
Sous-total des paiements / Sub-total	1 024 606.09 \$
Paie - Payroll - # PP21	126 809.81 \$
Paie - Payroll - # PP22	144 315.23 \$
Total des comptes payés / Accounts paid	1 295 731.13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. GREFFE

5. TOWN CLERK



Résolution R2024-12-317

5.1 Autorisation de signature – Entente avec La Fabrique de la Paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin - Stationnement

5.1 Authorization to sign - Agreement with Saint-Thomas Aquinas Parish - Parking

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à sa population un emplacement pour permettre le stationnement de véhicules de promenade, mais qu'il n'y a pas de terrain vacant au cœur de la Ville ;

WHEREAS the Town wishes to offer its population a site for the parking of recreational vehicles, but there is no vacant lot in the Town core;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin est propriétaire du lot 1 833 286, sur lequel est érigée l'église située au 413 rue Main;

WHEREAS the Saint-Thomas Aquinas Parish owns lot 1 833 286, on which the church is located at 413 rue Main;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse consent à tolérer, sous certaines restrictions, le stationnement temporaire, par ses paroissiens, les résidents d'Hudson et les clients des commerces avoisinants, de leurs véhicules de promenade lors de leurs déplacements au cœur de la Ville ;

WHEREAS the Parish has agreed to tolerate, under certain restrictions, the temporary parking, by its parishioners, Hudson residents and customers of nearby businesses, of their vehicles while traveling in the Town;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse et la Ville ont testé un mode de fonctionnement ces derniers mois qui a bien fonctionné et qui satisfait aux deux parties ;

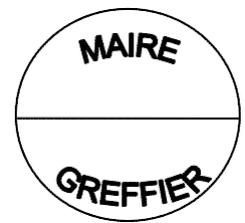
WHEREAS the Parish and the Town have tested a mode of operation in the last few months that has worked well and satisfies both parties;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse maintiendra la priorité d'utilisation du stationnement lors d'événements religieux et lors de tout événement organisé par la Paroisse et que la Paroisse pourra, lors desdits événements, fermer l'accès à l'aire de stationnement ;

WHEREAS the Parish will maintain priority use of the parking lot during religious events and during any event organized by the Parish, and the Parish may close access to the parking lot during such events;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'AUTORISER le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Hudson, l'entente liée au stationnement avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

TO AUTHORIZE the Director General or the Town Clerk to sign, for and on behalf of the Town of Hudson, the agreement related to parking with the Saint-Thomas Aquinas Parish.

QUE la Ville et la Paroisse peuvent toutes deux se retirer de cette entente à tout moment sur un préavis écrit de 60 jours.

THAT both the Town and the Parish may withdraw from this agreement at any time upon 60 days' written notice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Dépôt

5.2 Dépôt – Registre des dons 2024

5.2 Tabling - Donations registry 2024

La greffière dépose le registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du conseil en 2024.

The Town Clerk tables the register of statements of donations, marks of hospitality or other advantages received by Council members in 2024.



Dépôt

5.3 Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires

5.3 Tabling - Disclosure of pecuniary interests

La greffière dépose devant le Conseil conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées de la mairesse et des six conseillers.

The Town Clerk tables, in accordance with Section 358 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*, the duly completed and signed updated statements of pecuniary interest of the Mayor and the six Councillors.

6. RESSOURCES HUMAINES

6. HUMAN RESOURCES



Résolution R2024-12-318

6.1 Renouvellement de la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers et premiers répondants

6.1 Insurance Renewal for accidental death or dismemberment policy (AD&D) for firefighters and first responders

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à maintenir et gérer un régime d'assurance accident pour les employés pompiers, tel qu'inscrit à l'article 17.1 de la politique des conditions de travail des employés pompiers de la Ville d'Hudson et que la contribution de l'employeur est de 100% du paiement de la prime annuelle ;

WHEREAS the Town undertakes to maintain and administer an accident insurance plan for firefighters' employees, as set out in Section 17.1 of the Town of Hudson's policy on working conditions for firefighters' employees and the employer's contribution is 100% of the annual premium payment;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance accident pour les employés pompiers vient à échéance le 31 décembre 2024 ;

WHEREAS the accident insurance policy for the firefighter's employees expires on December 31st, 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités, FQM Assurances a soumis une proposition de renouvellement ;

WHEREAS the «*Fédération Québécoise des Municipalités, FQM Assurances*», has submitted a renewal proposal;

CONSIDÉRANT QUE le montant payable est un montant fixe et annuel ;

WHEREAS the amount payable is a fixed annual amount;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE RENOUVELER le contrat d'assurances accident des pompiers à la FQM Assurances, conformément à la proposition reçue ;

QUE la prime soit d'un montant annuel 1 463.00 \$ avant taxes, et s'ajoute la taxe sur une prime d'assurance de 9%, pour un total de 1 594.67 \$ pour la période de couverture du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 ;

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-12-319

6.2 Embauche au service de l'urbanisme - Inspecteur en environnement, fonction 605

CONSIDÉRANT QUE la fonction 605 – Inspecteur en environnement pour la division d'urbanisme est dépourvu de son titulaire depuis 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service d'urbanisme et environnement, il est nécessaire que ce poste soit pourvu ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a eu lieu, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, et que celui-ci s'est terminé le 23 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection, d'évaluation et d'entrevue des candidatures fait en collaboration avec le service des ressources humaines et le directeur du service d'urbanisme ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

D'EMBAUCHER Maude Auger-Fortin au titre d'inspecteur en environnement, fonction 605, à la division d'urbanisme ;

QUE l'embauche de Maude Auger-Fortin soit effective dès le lundi 13 janvier 2025 ;

QUE l'embauche soit assujettie à une période de probation, celle-ci correspondant aux six (6) premiers mois de travail, avec la possibilité de prolonger celle-ci de trois (3) mois supplémentaires, tel que prescrit à la convention collective, art. 2.14; QUE la Ville puisse mettre fin à l'emploi pour tout motif, avec un préavis d'une semaine.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

TO RENEW the firefighters' accident insurance contract with FQM Assurances, as per the proposal received;

THAT the annual premium be \$1,463.00 before taxes, plus tax on a 9% insurance premium, for a total of \$1,594.67 for the coverage period of December 31st, 2024, to December 31st, 2025;

THAT this expense be allocated in accordance with the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

6.2 Hiring for the Urban Planning Department – Environmental Inspector, Function 605

CONSIDERING that function 605 – Environmental Inspector for the Urban Planning and Environment Department has been vacant since 2023;

CONSIDERING that for the smooth operation of the Urban Planning and Environment Department, it is necessary to fill this position;

WHEREAS a posting took place, as prescribed in article 9 of the Collective Agreement, and ended on September 23rd, 2024;

WHEREAS the selection process, assessment and interview of applications made in collaboration with the Human Resources services and Urban Planning Director;

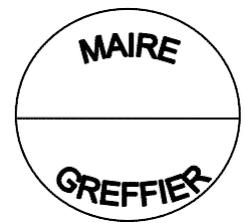
**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO HIRE Maude Auger-Fortin as an Environment inspector, function 605 for the Urban Planning and Environment Department;

THAT the hiring of Maude Auger-Fortin effective as of Monday, January 13th, 2025;

THAT the hiring be subject to a probationary period corresponding to the first six (6) months of work, with the possibility of extending it by three (3) additional months, as prescribed in the Collective Agreement, art. 2.14; THAT the Town may terminate employment for any reason, with one week's notice.

THAT this expense be allocated in accordance with planned budget.



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-320

6.3 Embauche au service des travaux publics – Journalier, fonction 208

6.3 Hiring at Public Work Department – Journeyman, Function 208

CONSIDÉRANT QU'un journalier a pris une année sabbatique du 19 août au 2 juin 2025 ;

CONSIDERING that a journeyman has taken a sabbatical from August 19th to June 2nd, 2025

CONSIDÉRANT QUE nous avons un poste temporaire à combler au service des travaux publics;

CONSIDERING that we have one temporary position to fill in the Public Works Department;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire que ce poste soit pourvu;

CONSIDERING that for the smooth operation of the department it is necessary to fill this position;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a eu lieu, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, et que celui-ci s'est terminé le 30 septembre 2024 ;

WHEREAS a posting took place, as prescribed in article 9 of the Collective Agreement, and ended on September 30th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection, d'évaluation et d'entrevue des candidatures fait en collaboration avec le service des ressources humaines et le directeur de service des travaux publics ;

WHEREAS the selection process, assessment and interview of applications made in collaboration with the Human Resources services and the Director of the Public Works Department;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

D'EMBAUCHER M. Claudio Mikhail au titre de journalier, fonction 208, au service des travaux publics à titre de poste temporaire à horaire flexible ;

TO HIRE Mr. Claudio Mikhail as a Journeyman, fonction 208 for the Public Works Department as a temporary position with flexible working hours;

QUE l'embauche de Claudio Mikhail soit effective dès le 3 décembre 2024;

THAT the hiring of Claudio Mikhail effective as of December 3rd, 2024;

QUE l'embauche soit assujettie à une période de probation, celle-ci correspondant aux six (6) premiers mois de travail, avec la possibilité de prolonger celle-ci de trois (3) mois supplémentaires, tel que prescrit à la convention collective, art. 2.14; QUE la Ville puisse mettre fin à l'emploi pour tout motif, avec un préavis d'une semaine.

THAT the hiring be subject to a probationary period corresponding to the first six (6) months of work, with the possibility of extending it by three (3) additional months, as prescribed in the Collective Agreement, art. 2.14; THAT the Town may terminate employment for any reason, with one week's notice.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be allocated in accordance with planned budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-321

6.4 Lettre d'Entente no. 21

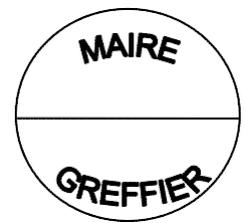
6.4 Letter of Agreement n° 21

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Ville et le Syndicat est venue à échéance le 27 octobre 2022 ;

WHEREAS the Collective Agreement between the Town and the Union, expired on October 27th, 2022;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont en processus de négociation pour le renouvellement de la Convention collective ;

WHEREAS both parties are in the negotiation process for the renewal of the Collective Agreement;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la dernière indexation des salaires a eu lieu le 28 octobre 2021 ;

WHEREAS the last increase in salaries took place on October 28th, 2021;

CONSIDÉRANT la résolution R2023-12-305 par laquelle la Ville a consenti à verser aux salariés syndiqués, un montant forfaitaire de 2,5% du salaire à titre d'avance sur la rétroactivité salariale toujours en négociation ;

WHEREAS resolution R2023-12-305 by which the Town agreed to pay unionized employees a lump sum of 2.5% of salary as an advance on salary retroactivity still under negotiation;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre le Syndicat et la Ville ;

WHEREAS discussions have taken place between the Union and the Town;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

QUE la Ville convient de verser à tout salarié couvert par la Convention collective et toujours à son emploi au moment de l'approbation de la présente, un montant forfaitaire correspondant à deux pour cent (2,0 %) du salaire versé pour la période du 28 octobre 2023 au 27 octobre 2024, moins les déductions et retenues applicables, et ce, à titre d'avance sur la rétroactivité salariale qui sera négociée éventuellement entre la Ville et le Syndicat dans le cadre du renouvellement de la Convention collective ;

THAT the Town agrees to pay any employee covered by the Collective Agreement and still in its employ at the time of approval of the present, a lump sum equal to two percent (2.0%) of the salary paid for the period from October 28th, 2023, to October 27th, 2024, less applicable deductions and withholding, as an advance on the salary retroactivity that may be negotiated between the Town and the Union as part of the renewal of the Collective Agreement;

QUE par conséquent, tout montant versé par la Ville à titre d'avance aux salariés en vertu de la présente sera déduit de tout montant qui pourrait leur être dû à titre de rétroactivité salariale suite à la signature de la convention collective ;

THAT consequently, any amount paid by the Town as an advance to employees hereunder shall be deducted from any amount that may be due to them as retroactive pay following the signing of the Collective Agreement;

QUE l'avance ne sera appliquée que sur tout salaire payé aux salariés à taux simple ou à taux supplémentaire, excluant notamment, mais sans s'y limiter, tout paiement effectué en vertu du PSC, tout paiement effectué en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, l'allocation Flex, le boni d'ancienneté, toute prime, ainsi que tout remboursement de dépenses ;

THAT the advance will only be applied to any salary paid to employees at single or additional rates, excluding, but not limited to, any payment made under the SUB Plan, any payment made as a result of an industrial accident or occupational disease, the Flex allowance, the seniority bonus, any bonus, as well as any reimbursement of expenses;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer ladite Lettre d'entente pour et au nom de la Ville, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

TO AUTHORIZE the Interim Director General to sign said Letter of Agreement for and on behalf of the Town, and any other documents required to give effect to this resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-322

6.5 Nomination – Trésorière adjointe par intérim substitut aux fins de la signature des chèques

6.5 Appointment – Substitute Interim Assistant Treasurer for cheque signing purposes

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les cités et Villes, les personnes autorisées à signer les transactions sont la mairesse OU le maire suppléant ET le trésorier OU le trésorier adjoint ;

WHEREAS according to the *Cities and Towns Act* the persons authorized to sign transactions are the Mayor or the Pro-Mayor AND the Treasurer OR Assistant-Treasurer;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est vacant ; WHEREAS the position of Treasurer is vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim est nommé trésorier adjoint par intérim et qu'il a des périodes d'absence de prévues prochainement ; WHEREAS the Interim Director General has been appointed Interim Assistant Treasurer and will be absent from work in the near future;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de l'administration, il y a lieu de nommer une autre personne autorisée à signer les chèques ; WHEREAS for the proper functioning of the administration, it is necessary to appoint another person authorized to sign cheques;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault**

QUE Mme Susan McKercher, directrice générale adjointe par intérim soit nommée trésorière adjointe par intérim substitut, uniquement en l'absence ou l'impossibilité d'agir du trésorier adjoint par intérim. THAT the Interim Director General, Susan McKercher, be appointed Interim Assistant Treasurer, only in the absence or inability to act of the Interim Assistant Treasurer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. CULTURE & LOISIRS

7. CULTURE & RECREATION



Résolution R2024-12-323

7.1 Autorisation de signature - Camp de jour été 2025

7.1 Signing Authorization - 2025 Summer Day camp

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir le service annuel d'un camp de jour pour l'été 2025 ;

WHEREAS the Town wishes to maintain an annual day camp service for the summer of 2025;

CONSIDÉRANT QU'une tierce partie, Club de jeu de la forêt d'Hudson, est en mesure d'offrir ses services et d'opérer ledit camp de jour, et est mieux habilitée à assurer les services adaptés aux besoins de l'été 2025 ;

WHEREAS a third party, Hudson Forest Play Club, is in a position to offer its services and operate said day camp, and is better suited to provide services adapted to the needs of summer 2025;

CONSIDÉRANT QUE Club de jeu de la forêt d'Hudson assume toutes les fonctions administratives liées à la perception des frais jusqu'à l'émission des relevés 24 – Frais de garde d'enfants ;

WHEREAS Hudson Forest Play Club assumes all administrative functions related to the collection of fees up to and including the issuance of statements 24 - Child care fees;

CONSIDÉRANT QUE la Ville subventionne une partie des frais inscriptions de ses citoyens au camp de jour de Club de jeu de la forêt d'Hudson ;

WHEREAS the Town subsidizes a portion of the registration fees for its citizens to the Hudson Forest Play Club Day camp;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

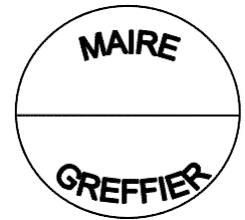
**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

QUE la Ville accepte l'offre de service de la firme Club de jeu de la forêt d'Hudson à titre d'opérateur du camp de jour pour l'été 2025, aux termes indiqués dans ladite offre, pour un maximum de 10 000,00 \$ avant taxes ;

THAT the Town accept the offer of service of the firm Hudson Forest Play Club as operator of the day camp for the summer of 2025, under the terms indicated in said offer, for a maximum of \$10,000.00 before taxes;

QUE la directrice Culture et Loisirs, Mme Elizabeth Wainwright, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

THAT the Director of Culture and Recreation, Ms. Elizabeth Wainwright, be authorized to sign all documents required for the execution of this resolution.



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Que cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

That this expense be allocated in accordance with planned budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-324

7.2 Autorisation de signature - Camp semaine de relâche 2025

7.2 Signing Authorization - March break day camp 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir le service annuel d'un camp de jour de la relâche du 3 au 7 mars 2025 ;

WHEREAS the Town wishes to maintain the annual spring break day camp service from March 3 to 7, 2025;

CONSIDÉRANT QU'une tierce partie, Club de jeu de la forêt d'Hudson, est en mesure d'offrir ses services et d'opérer ledit camp de jour de la relâche, et est mieux habilitée à assurer les services adaptés aux besoins de la semaine de relâche 2025 ;

WHEREAS a third party, Hudson Forest Play Club, is able to offer its services and operate the said spring break day camp, and is better able to provide services tailored to the needs of spring break 2025;

CONSIDÉRANT QUE Club de jeu de la forêt d'Hudson assume toutes les fonctions administratives liées à la perception des frais jusqu'à l'émission des relevés 24 – Frais de garde d'enfants ;

WHEREAS Hudson Forest Play Club assumes all administrative functions related to the collection of fees up to and including the issuance of statements 24 - Child care fees;

CONSIDÉRANT QUE la Ville subventionne une partie des frais inscriptions de ses citoyens au camp de jour de la semaine de relâche du Club de jeu de la forêt d'Hudson;

WHEREAS the Town subsidizes a portion of the registration fees for its citizens to the Hudson Forest Play Club March break day camp;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

QUE la Ville accepte l'offre de service de la firme Club de jeu de la forêt d'Hudson à titre d'opérateur du camp de jour pour la semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025, aux termes indiqués dans ladite offre, pour un maximum de 2 500.00 \$ avant taxes.

THAT the Town accepts the offer of service from Hudson Forest Play Club as operator of the day camp for the March break from March 3rd to 7th, 2025, on the terms indicated in said offer, for a maximum of \$2,500.00 before taxes.

QUE la directrice Culture et Loisirs, Mme Elizabeth Wainwright, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

THAT the Director of Culture and Recreation, Ms. Elizabeth Wainwright, be authorized to sign all documents required for the execution of this resolution.

QUE la dépense soit imputée conformément au budget prévu.

THAT the expenditure be charged to the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-325

7.3 Défilé du père Noël 2024

7.3 2024 Santa Claus Parade

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite tenir un défilé du père Noël ;

WHEREAS the Town would like to hold a Santa Claus Parade;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Société Irlandaise Soulanges a une expertise en défilé et travaille en collaboration avec la ville pour la parade de la St-Patrick ;

WHEREAS the Soulanges Irish Society has expertise in parades and works in collaboration with the Town for their St Patrick's Day parade;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la Société Irlandaise Soulanges évalue la réalisation de la parade au montant de 6 500.00 \$;

WHEREAS the Soulanges Irish Society estimates the cost of staging the parade at \$6,500.00;

CONSIDÉRANT QUE des interdictions de stationnement sont nécessaires sur :

WHEREAS parking restrictions are required on:

- les deux côtés de la rue Lakeview pour la circulation de véhicules d'urgence
- un côté de la rue pour les rues transversales à la rue Main

- both sides of Lakeview Street to accommodate emergency vehicles
- one side of the street for streets crossing Main

CONSIDÉRANT QUE l'événement nécessite la fermeture de ;

WHEREAS this event will require the closure of:

1. La rue Côte St-Charles entre la rue Ridge et la rue Main, de 15 h jusqu'à approximativement 18 h 30 ;
2. La rue Main, entre la rue Côte St-Charles et la rue Beach, de 16h30 jusqu'à approximativement 18h30 ;
3. Le stationnement du Centre communautaire, la journée du 14 décembre.

1. Côte St-Charles between Ridge and Main Road, from 3 p.m. to approximately 6 :30 p.m.;
2. Main Road, between Côte St-Charles and Beach, from 4:30 p.m. to approximately 6:30 p.m.;
3. the Community Centre parking lot, on December 14th.

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

D'OCTROYER le mandat de la réalisation du défilé de Noël de la ville d'Hudson en collaboration avec la ville à l'organisme Société Irlandaise Soulanges pour la somme de 6 500.00 \$;

TO AWARD the contract for the Town of Hudson Christmas Parade in collaboration with the Town to Soulanges Irish Society in the amount of \$6,500.00;

D'APPROUVER la fermeture de la rue Côte St-Charles entre la rue Ridge et la rue Main, de 15h à environ 18h30 le samedi 14 décembre ;

TO APPROVE the closure of rue Côte St-Charles between Ridge and Main Road from 3:00 p.m. to approximately 6:30 p.m. on Saturday, December 14th;

D'APPROUVER la fermeture de la rue Main entre la rue Côte St-Charles et la rue Beach de 16h30 à environ 18 h 30 le samedi 14 décembre ;

TO APPROVE the closure of Main Road between Côte St-Charles and Beach Road from 4:30 p.m. to approximately 6:30 p.m. on Saturday, December 14th;

D'APPROUVER la fermeture du stationnement du centre communautaire la journée du 14 décembre.

TO APPROVE the closure of the community centre parking lot on December 14th.

D'APPROUVER l'interdiction de stationnement d'un côté de la rue pour les rues transversales selon le plan soumis ainsi que des deux côtés de la rue Lakeview.

TO APPROVE the parking ban on one side of the street for streets crossing Main as per the submitted map as well as on both sides of Lakeview Street.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



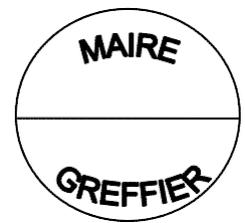
Résolution R2024-12-326

7.4 Autorisation de signature - Entente intermunicipale aux fins de permettre l'accès à la bibliothèque

7.4 Authorization to sign - Inter-Municipal Agreement to allow access to the library

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale aux fins de permettre l'accès aux citoyens d'Hudson à la bibliothèque de la Ville de Saint-Lazare intervenue en avril 2024 ;

WHEREAS the intermunicipal agreement with the Town of Saint-Lazare to provide access to the library to Hudson citizens signed in April 2024;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson désire continuer d'offrir à ses citoyens l'accès à la bibliothèque de Saint-Lazare ;

WHEREAS the Town of Hudson wishes to continue to offer its citizens access to the Saint-Lazare library;

CONSIDÉRANT QUE l'objet d'une telle entente est permis par la *Loi sur les cités et villes* RLRQ c. C-19, articles 468 et suivants ;

WHEREAS the purpose of such an agreement is permitted by the *Cities and Towns Act* RLRQ c. C-19, sections 468 and following;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

DE CONCLURE l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Lazare aux fins de permettre l'accès à la bibliothèque pour 2025 ;

TO ENTER into the intermunicipal agreement with the Town of Saint-Lazare to allow access to the library for 2025;

D'AUTORISER la greffière à signer ladite Entente et tout autre document requis afin d'exécuter et donner plein effet à cette résolution ;

TO AUTHORIZE the Town Clerk to sign the said agreement and all other documents required to execute and give effect to this resolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Lazare.

THAT a copy of this resolution be forwarded to the Town of Saint-Lazare.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget 2025.

THAT this expense be allocated in accordance with the 2025 budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. TRAVAUX PUBLICS

8. PUBLIC WORKS



Résolution R2024-12-327

8.1 TECQ 2019-2024 – Programmation finale des travaux

8.1 TECQ 2019-2024 – Final work program

CONSIDÉRANT QUE la ville a réalisé entre 2020 à 2024 d'importants travaux d'investissement dans le cadre de son Programme triennal d'immobilisation (PTI) ;

WHEREAS the Town has completed, between 2020 to 2024, major capital works under its three-year capital expenditure program (CEP);

CONSIDÉRANT QUE la ville atteindra le seuil minimal d'investissement en immobilisations requis en vertu de ce programme ;

WHEREAS the Town will reach the minimum capital investment threshold required under this Program;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'Hudson a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

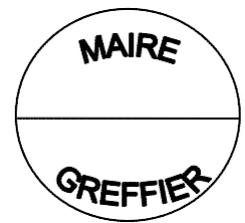
WHEREAS the Town of Hudson has taken cognizance of the Guide on the terms and conditions for the payment of the government contribution under the gasoline tax and Quebec contribution program (TECQ) for the years 2019 to 2024;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'Hudson doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

WHEREAS the Town of Hudson must respect the applicable terms and conditions of this guide in order to receive the government contribution that was confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE la ville d'Hudson s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

THAT the Town of Hudson agrees to comply with the applicable terms and conditions in this guide;

QUE la ville d'Hudson s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

THAT the Town of Hudson shall be solely responsible for and shall hold harmless Canada and Quebec and their ministers, officers, employees and agents from and against any and all claims, demands, losses, damages and costs of any kind based on injury to or death of any person or damage to or loss of property caused by any willful or negligent act or omission arising directly or indirectly from investments made with financial assistance under the TECQ 2019-2024 program;

QUE la ville d'Hudson approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe à l'annexe B et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

THAT the Town of Hudson approves the contents and authorizes the submission to the Ministry of Municipal Affairs and Housing of the program of work Version 2 attached as appendix B and all other documents required by the Ministry in order to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

QUE la ville d'Hudson s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

THAT the Town of Hudson commits to reach the minimum municipal infrastructure capital which is imposed on her for the entire five years of the program;

QUE la ville d'Hudson s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

THAT the Town of Hudson undertakes to inform the Ministry of Municipal Affairs and Housing of any changes that will be made to the work schedule approved by this resolution.

QUE la ville d'Hudson atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

THAT the Town of Hudson hereby certifies that the attached version no. 2 work schedule includes true actual costs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-328

8.2 Réseau routier – Zone d'interdiction de stationnement – rue Como Gardens

8.2 Road network - No parking zone – Como Gardens Street

CONSIDÉRANT la demande reçue par des résidents de la rue Como Gardens mentionnant qu'il est dangereux de s'engager dans la courbe située au 94 Como Gardens lorsque les véhicules sont stationnés sur l'accotement de la rue ;

WHEREAS the request received by residents of Como Gardens Street mentioning that it is dangerous to enter the curve located at 94 Como Gardens when vehicles are parked on the shoulder of the street;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au sentier Hemlock est situé à côté de cette propriété ;

WHEREAS the access to the Hemlock path trail is located adjacent to this property;

CONSIDÉRANT QUE les voitures stationnées sur le côté sud de Como Gardens restreignent la visibilité

WHEREAS parked cars on the south side of Como Gardens restrict the visibility of motorists heading in both direction (east and west);



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

des automobilistes se dirigeant dans les deux sens
(est et ouest) ;

CONSIDÉRANT QUE cela présente un danger pour les piétons qui empruntent Como Gardens ou le sentier menant à Hemlock ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation recommande que des panneaux d'interdiction de stationnement soient installés sur le côté sud de Como Gardens en direction est entre le 94 Como Gardens et le 100 Como Gardens ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

DE PROCÉDER à l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement sur le côté sud de Como Gardens en direction est entre 94 Como Gardens et 100 Como Gardens ;

DE PROCÉDER à l'installation de tous les panneaux d'identification en respectant la réglementation du Tome V du MTQ.

DE CRÉER un bon de travail pour le service des travaux publics afin de procéder à l'installation des panneaux.

QUE l'annexe A du règlement de stationnement 743-2021 RMH 330-2021 soit mis à jour lors d'un prochain amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-12-329

8.3 Réseau routier – Installation panneaux d'interdiction d'arrêt – rue Main

CONSIDÉRANT QUE des panneaux temporaires d'interdiction d'arrêt ont été installés cet été pour gérer la circulation en attente sur la rue Main pour le traversier ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure temporaire a contribué à gérer la congestion sur la rue Main ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure temporaire a aidé la Sûreté du Québec à gérer la situation lorsque des véhicules s'arrêtaient sur la rue Main pour attendre l'accès au traversier au lieu d'attendre sur la rue Bellevue dans la voie d'attente ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation recommande que des panneaux permanents d'interdiction d'arrêt soient installés sur la rue Main, entre le 165 Main et Bellevue du côté sud de la rue, en direction est, et entre le 136A Main et le 148 Main du côté nord, en direction ouest ;

WHEREAS this presents a danger to pedestrians using either Como Gardens, or the path to Hemlock;

WHEREAS the Circulation committee recommends that no-parking signs be installed on the south side of Como Gardens in the east direction between 94 Como Gardens and 100 Como Gardens;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

TO PROCEED with the installation of no-parking signs on the south side of Como Gardens in the east direction between 94 Como Gardens and 100 Como Gardens;

TO PROCEED with the installation of all signs respecting the regulations of the MTQ Tome V.

TO CREATE a work order for the Public Works Department to install the signs;

THAT Appendix A of the Parking By-Law 743-2021 RMH 330-2021 be updated in a future amendment.

CARRIED UNANIMOUSLY

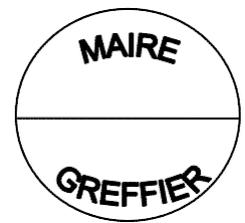
8.3 Road network - Installation of no stopping signs – Main Road

WHEREAS temporary no stopping signs were installed this summer to manage traffic waiting on Main Road for the ferry;

WHEREAS this temporary measure helped to manage congestion on Main Road;

WHEREAS this temporary measure helped the Sûreté du Québec manage the situation when vehicles stopped on Main Road to wait for the ferry access instead of waiting on Bellevue in the waiting lane;

WHEREAS the Circulation Committee recommends that permanent no stopping signs be installed on Main Road, between 165 Main and Bellevue on the south side of the street, in the east direction, and between 136A Main and 148 Main on the north side in the west direction;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'arrêt doit être en vigueur entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

DE PROCÉDER à l'installation des panneaux permanents d'interdiction d'arrêt sur la rue Main, entre le 165 Main et la rue Bellevue du côté sud de la rue, en direction est, et entre 136A Main et 148 Main du côté nord en direction ouest ;

QUE l'interdiction d'arrêt soit en vigueur entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année;

DE PROCÉDER à l'installation de tous les panneaux d'identification en respectant la réglementation du Tome V du MTQ.

DE CRÉER un bon de travail pour le service des travaux publics afin de procéder à l'installation des panneaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Résolution R2024-12-330

9.1 Demande d'aide financière 2025 selon le Programme Provincial d'aide à la formation des pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

WHEREAS the no stopping restriction be in force between May 1st and October 31st of each year;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

TO PROCEED with the installation of permanent no stopping signs on Main Road, between 165 Main and Bellevue Street on the south side of the street, in the east direction, and between 136A Main and 148 Main on the north side in the west direction;

THAT the no stopping restriction be in force between May 1st and October 31st of each year;

TO PROCEED with the installation of all signs respecting the regulations of the MTQ Tome V.

TO CREATE a work order for the Public Works Department to install the signs;

CARRIED BY MAJORITY

9. PUBLIC SAFETY

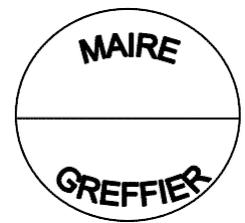
9.1 2025 Provincial Program - financial assistance request for firefighter training

WHEREAS the By-Law regarding the conditions to practice within a Municipal Fire Department sets out the training requirements for firefighters of the Fire Safety Departments in order to ensure a minimum level of professional qualification;

WHEREAS this by-law is part of an effort to guarantee that municipalities train their firefighter teams to have the necessary skills and abilities to properly intervene in emergency situations;

WHEREAS this program's main objective is to provide municipal organizations with financial assistance in order to have a sufficient number of qualified firefighters to efficiently and safely act in an emergency situation;

WHEREAS the focus of this program is to support the development of the required skills and capabilities for volunteer or part-time firefighters to practice within municipal fire departments;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson prévoit la formation au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, soit : de deux (2) pompiers pour la formation Pompier I pour montant de 15 000.00 \$, de deux (2) pompiers pour la formation Opérateur de véhicules autopompe pour montant de 3 000.00 \$ et de trente (30) pompiers pour la formation Intervenant nautique d'urgence (INU-1) reliées au nouveau cadre de référence en sauvetage nautique du MSP pour montant de 13 500.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme et doit être accompagnée d'une résolution du conseil ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Peter Mate**

QUE la Ville d'Hudson présente une demande d'aide financière pour l'année 2025, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

QUE le directeur de la sécurité publique soit autorisé à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÈGLEMENTS



Résolution R2024-12-331

10.1 Adoption - Règlement 767.1-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526, de lotissement numéro 527, sur les permis et certificats numéro 529, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 571

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 ;

WHEREAS in December 2014, the Quebec Government established a financial assistance program for volunteer or part-time firefighter training;

WHEREAS the Town of Hudson wishes to benefit from the financial assistance offered by this program;

WHEREAS the Town of Hudson plans to train two (2) firefighters over the next year to respond safely and effectively to emergency situations on its territory, namely: two (2) firefighters for Firefighter I training for \$15,000.00, two (2) firefighters for Pumper Operator training for \$3,000.00 and thirty (30) firefighters for Nautical Emergency Response (INU-1) training related to the new MSP nautical rescue reference framework for \$13,500.00.

WHEREAS the Town must send its request to the Ministry of Public Security through the MRC Vaudreuil-Soulanges in accordance with Article 6 of the Program and a resolution must be attached;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Peter Mate**

THAT the Town of Hudson submit an application for financial assistance for 2025 under the financial assistance program for volunteers or part-time firefighter training to the Ministry of Public Security and to transmit this request to the MRC Vaudreuil-Soulanges.

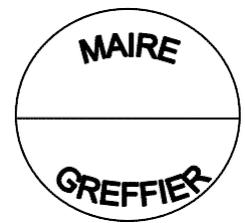
THAT the Fire Department Director be authorized to sign all necessary documents for the purposes of this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. BY-LAWS

10.1 By-Law 767.1-2024 amending Zoning By-Law 526, subdivision By-Law 527, Permits and Certificates By-Law 529, Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) By-Law 571 – Adoption

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on October 7th, 2024;



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune modification au projet déposé le 7 octobre 2024 ;

WHEREAS there have been no changes to the proposed by-law tabled on October 7th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est que la Ville modifie sa réglementation afin :

WHEREAS the purpose of this by-law is for the Town to modify its regulations in order to:

- De protéger les arbres et les milieux naturels;
- De modifier les dispositions entourant les opérations cadastrales nécessitant la cession ou le versement d'une somme d'argent pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels ;

- Protect trees and natural areas;
- To modify the provisions surrounding cadastral operations requiring the transfer or payment of a sum of money for parks, playgrounds, or natural areas;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

D'ADOPTER le Règlement 767.1-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526, de lotissement numéro 527, sur les permis et certificats numéro 529, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 571.

TO ADOPT By-Law 767.1-2024 amending Zoning By-Law 526, subdivision By-Law 527, Permits and Certificates By-Law 529, Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) By-Law 571.

QUE copie de ce règlement soit transmis à la MRCVS.

THAT copy of this by-law be transmitted to the MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-332

10.2 Adoption - Règlement 767.2-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526 et sur les permis et certificats numéro 529

10.2 By-Law 767.2-2024 amending Zoning By-Law 526 and Permits and Certificates By-Law 529 – Adoption

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 ;

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on October 7th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune modification au projet déposé le 7 octobre 2024 ;

WHEREAS there have been no changes to the proposed by-law tabled on October 7th, 2024;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**

D'ADOPTER le Règlement 767.2-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526 et sur les permis et certificats numéro 529.

TO ADOPT By-Law 767.2-2024 amending Zoning By-Law 526 and Permits and Certificates By-Law 529.

QUE copie de ce règlement soit transmis à la MRCVS.

THAT copy of this by-law be transmitted to the MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

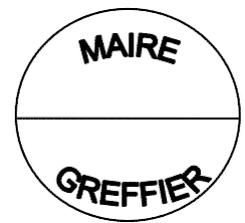
CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-333

10.3 Adoption - Règlement 772-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble

10.3 Adoption - By-Law 772-2024 on comprehensive development programs



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 ;

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on October 7th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 4 novembre 2024 s'est vu modifié de la façon suivante :

WHEREAS the proposed by-law tabled on November 4th, 2024, was amended as follows:

- par des ajustements de la traduction anglaise afin de mieux refléter le libellé français.

- by adjustments to the English translation to better reflect the French wording.

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**

D'ADOPTER le Règlement 772-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble, tel que modifié.

TO ADOPT By-Law 772-2024 on comprehensive development programs, as amended.

QUE copie de ce règlement soit transmis à la MRCVS.

THAT copy of this by-law be transmitted to the MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-334

10.4 Adoption - Règlement 635.1-2024 modifiant le règlement 635 établissant les remboursements des frais de repas et de déplacement pour les élus et les cadres

10.4 Adoption - By-Law 635.1-2024 amending By-Law 635 establishing the reimbursement of fees by Council and management employees for travel and meal expenses

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on November 4th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune modification au projet déposé le 4 novembre 2024 ;

WHEREAS there have been no changes to the proposed by-law tabled on November 4th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de mettre à jour les taux et les seuils de remboursement pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie depuis son adoption en 2013 et pour réviser les conditions d'application.

WHEREAS the purpose of this by-law is to update reimbursement rates and thresholds to reflect cost-of-living increases since its adoption in 2013 and to revise the conditions of applications.

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

D'ADOPTER le Règlement 635.1-2024 modifiant le règlement 635 établissant les remboursements des frais de repas et de déplacement pour les élus et les cadres.

TO ADOPT By-Law 635.1-2024 amending By-Law 635 establishing the reimbursement of fees by Council and management employees for travel and meal expenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

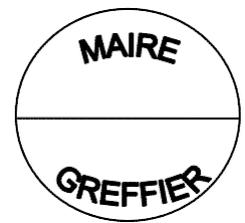
CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-12-335

10.5 Adoption - Règlement 773-2024 sur la tarification

10.5 Adoption - By-Law 773-2024 on tariffs



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on November 4th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 4 novembre 2024 s'est vu modifié de la façon suivante :

WHEREAS the proposed by-law tabled on November 4th, 2024, was amended as follows:

- Par le retrait de « ou unité commerciale » du titre de l'item 2.2 de l'Annexe D afin qu'il se lise comme suit :

- By the withdrawal of "or commercial unit" of the title of item 2.2 of Appendix D so that it reads as follows:

« 2.2 Nouvelle construction d'habitation multifamiliale ou mixte ».

"2.2 New construction of multi-family housing or mixed".

- Par l'ajout de « ou unité commerciale » au premier paragraphe de l'item 2.2 de l'Annexe D afin qu'il se lise comme suit :

- By the addition of "or commercial unit" to the first paragraph of item 2.2 of Appendix D so that it reads as follows:

« Tarif de base plus un montant de 50,00\$ par unité de logement ou unité commerciale ».

"Base rate plus 50,00\$ per accommodation or commercial unit".

- Par l'ajout de la note suivante après l'item 2.2 de l'Annexe D:

- By the addition of the following note after item 2.2 of Appendix D:

« **Note** : Dans le cas d'un permis pour une nouvelle construction d'habitation multifamiliale visant la réalisation d'un projet de logement locatif abordable par un organisme à but non lucratif, une coopérative d'habitation ou un office d'habitation et pour lequel la municipalité finance une contribution d'au moins 15% des coûts de réalisation du projet, le tarif est de 500.00 \$. »

"**Note**: In the case of a permit for new construction of multi-family housing aimed at carrying out an affordable rental housing project by a non-profit organization, a housing cooperative or a housing office and for which the town finances a contribution of at least 15% of the costs of carrying out the project, the fee is \$500.00."

- Par la modification du titre de l'item 2.5 de l'Annexe D afin qu'il se lise comme suit :

- By the modification of the title of item 2.5 of Appendix D so that it reads as follows:

« 2.5 Bâtiment accessoire – cabanon, remise, gazebo, serre (Construction, rénovation ou agrandissement) ».

"2.5 Accessory building – Shed, gazebo, greenhouse (Construction, renovation or expansion)".

- Par l'ajout de « ou relocalisation / Demolition or relocation » au titre de l'item 3.1 de l'Annexe D afin qu'il se lise comme suit :

- By the addition of "ou relocalisation / Demolition or relocation" to the title of item 3.1 of Appendix D so that it reads as follows:

« 3.1 Démolition ou relocalisation / Demolition or relocation ».

"3.1 Démolition ou relocalisation / Demolition or relocation".

- Par une reformulation à l'item 11 de l'Annexe C afin de mieux exprimer qu'aucun dépôt n'est requis pour un organisme dûment reconnu en vertu de la politique de la Ville.

- By rewording item 11 of Appendix C to better express that no deposit is required for an organization duly recognized under Town policy.

- Par une indexation des tarifs prévue à l'item 1.1 de l'Annexe F, visant un bac additionnel ou un remplacement de bac de collecte.

- By indexing the rates set out in item 1.1 of Appendix F, for an additional or replacement collection bin.

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'ADOPTER le Règlement 773-2024 sur la tarification, tel que modifié. TO ADOPT the By-Law 773-2024 on tariffs, as amended.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. AFFAIRES NOUVELLES

11. NEW BUSINESS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

SECOND QUESTION PERIOD



Résolution R2024-12-336

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12. ADJOURNMENT OF MEETING

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

QUE la séance soit levée à 21h34.

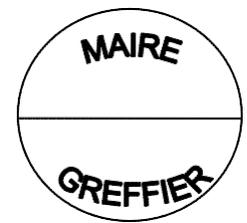
THAT the meeting be adjourned at 9:34 P.M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

**Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor**

**Mélissa Legault
Greffière / Town Clerk**



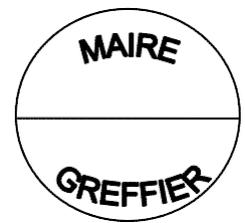
Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**Annexe A à la résolution
Autorisation d'application et d'émission de constat – Mise à jour des désignations**

**Appendix A to resolution
Application authorization & issuance of tickets – designation update**

Règlement 83 concernant le numérotage de maisons obligatoire – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 83 concerning compulsory house numbering - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Fire Department Director Firefighters Preventionists
Règlement 364 concernant le tournage de films dans la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 364 concerning film making in the Town of Hudson - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le directeur du service incendie Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Fire Department Director Preventionists
Règlement 471 sur les rues et places publiques – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 471 - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector
Règlement 485 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et services publics – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 485 concerning municipal works and public services agreements - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur des Travaux Publics Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Public Works director Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector
Règlement 510 concernant la prévention des incendies – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 510 concerning fire prevention - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Fire Department Director Firefighters Preventionists
Règlement de zonage 526 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Zoning By-Law 526 - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector |
|--|---|

Règlement de lotissement 527 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Subdivision By-Law 527 - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent |
|--|--|

Règlement de construction 528 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Construction By-Law 528 - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Les préventionnistes | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Preventionists |
|--|--|

Règlement des permis et certificats 529 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Permits and certificates By-Law 529 - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector • Sûreté du Québec officers |
|--|--|

Règlement 558 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants – RMH-220 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 558 pertaining to solicitors and peddlers – RMH 220 - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent • Sûreté du Québec officers |
|---|---|

Règlement 559 sur les ventes de garage et ventes temporaires – RMH-299 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 559 concerning garage sales and temporary sales – RMH 299 - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • L'agent de perception • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent • Collections agent • Sûreté du Québec officers |
|--|--|



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

<p>Règlement 564 relatif au contrôle de la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 564 concerning the control of septic tank sewage removal on the Town's territory - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 568 sur le raccordement aux réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 568 concerning connections to the sanitary sewer and storm drain systems - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur aux travaux publics • Le contremaître des travaux publics • Le technicien en coordination de projets • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Public works foreman • Project coordination technician • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 571 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent
<p>Règlement 617 concernant le contrôle de l'éclairage extérieur (la pollution lumineuse) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 617 concerning the control of outdoor lighting (light pollution) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 622 concernant les rebus – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir,</p>	<p>By-Law 622 concerning refuse - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

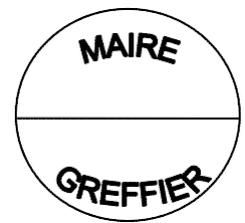
<p>Règlement 642 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 642 on the maintenance of tertiary septic systems (disinfection by ultraviolet radiation) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 650-2014 sur les animaux de compagnie – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 650-2014 concerning pets - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 652-2015 concernant la démolition – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 652-2015 concerning demolition - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent
<p>Règlement 667-2015 concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 667-2015 concerning the obligation to install a safety valve (check valve) for buildings connected to the municipal sewer system - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur des Travaux publics • Le contremaître des travaux publics • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Public works foreman • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 709 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 709 governing specific construction, alterations or occupancy proposals for an immovable - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 711 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460-2018 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 711 concerning security, peace and good order – RMH 460-2018 - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Les agents de la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Sûreté du Québec officers
Règlement 715 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 715 respecting snow removal of private parking areas by contractors - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur des Travaux publics Adjointe administrative aux Travaux publics Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Director of Public Works Public Works administrative assistant Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning Inspector Inspection Agent
Règlement 720 sur les systèmes d'alarmes (RMH 110-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 720 (RMH 110-2019) concerning alarm systems - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes Les agents de la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Fire Department Director Firefighters Preventionists Sûreté du Québec officers
Règlement 722 sur les nuisances (RMH 450-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 722 (RMH 450-2019) concerning nuisances - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector Fire Department Director Firefighters Preventionists
Règlement 723 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 723 concerning the use of drinking water produced by the municipal water system - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur aux travaux publics Le contremaître des travaux publics Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Director of Public works Public works foreman Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector
Règlement 733 relatif à la circulation (RMH-399-2020) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 733 regarding Traffic (RMH-399-2020) - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Inspector • Inspection Agent • Sûreté du Québec officers |
|--|---|

Règlement 739 sur le contrôle des pesticides – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 739 on Pesticide control - as well as all existing or future amendments
---	--

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector |
|---|---|

Règlement 743 relatif au stationnement (RMH-330-2021) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 743 concerning parking (RMH-330-2021) - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de la Sûreté du Québec • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none"> • Sûreté du Québec officers • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Inspector • Inspection Agent |
|---|--|

Règlement 761-2023 relatif aux rues actives – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 761-2023 concerning active roads - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur aux travaux publics • Le technicien en coordination de projets • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Project coordination technician • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent |
|--|---|

Règlement 763-2023 sur les feux extérieurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 763-2023 on outdoor fires - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service incendie • Les pompiers • Les préventionnistes | <ul style="list-style-type: none"> • Fire Department Director • Firefighters • Preventionists |
|--|--|

Règlement 769-2024 décrivant les règles de fermeture d'un fossé – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 769-2024 describing the rules for closing a ditch – as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur aux travaux publics • Le contremaître des travaux publics • Le technicien en coordination de projets | <ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Public works foreman • Project coordination technician |
|---|---|

Règlement 770-2024 sur l'utilisation de la plage Sandy Beach – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 770-2024 on the use of Sandy Beach – as well as all existing or future amendments
---	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent |
|--|--|



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 771-2024 visant à soustraire le territoire de la Ville d'Hudson de l'autorisation d'un logement accessoire – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-law 771-2024 to exempt the territory of the Town of Hudson from the authorization of an accessory dwelling unit– as well as all existing or future amendments
---	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|--|--|

Règlement 772-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 772-2024 on comprehensive development programs – as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|--|--|



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

**Annexe B à la résolution
TECQ 2019-2024 – Programmation finale des travaux**

**Appendix B to resolution
TECQ 2019-2024 – Final work program**

Municipalité (code géographique) : Hudson (71100)
Programme : TECQ 2019-2024
État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1171100
N° de version : 2
Date de transmission : (Dossier non transmis)

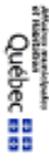
Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Cotés des travaux					Total	Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
665-20 17	Raccordement des puits à usine de filtration (puits)	25 rue Woodland Hudson	0 \$	175 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	175 000 \$	Continuité du projet d'alimentation en Eau potable.
HY-200 1	Réhabilitation des pompes (stations eaux usées)	RUES: Lower Maple; Youth Club; Beach; Comodardens; Parsons, Milinet; Sanderson; Killbuckin	59 480 \$	33 089 \$	170 219 \$	13 613 \$	0 \$	0 \$	265 801 \$	Stations de pompage
HY-200 4	Mise à niveau des automates 3 usines	26 rue Wharf	0 \$	0 \$	0 \$	22 500 \$	971 604 \$	0 \$	994 104 \$	Serveurs à l'usine
HY-220 2	Plan drainage Mayfair	137 rue Côte St-Charles	0 \$	0 \$	16 929 \$	53 897 \$	0 \$	0 \$	70 826 \$	
HY-220 4	hydro-arbre station pompage	90 Como Gardens	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	239 500 \$	0 \$	239 500 \$	
706-20 18	raccordement Système d'eau portable H.V.	82 Rue Mount Victoria	45 040 \$	27 886 \$	34 750 \$	29 205 \$	450 188 \$	0 \$	987 069 \$	Mise à niveau du réseau principal d'eau potable (réseau urbain) et raccordement au réseau principal.
Sous-total par type										
Approvisionnement en eau potable			45 040 \$	202 886 \$	34 750 \$	29 205 \$	450 188 \$	0 \$	762 069 \$	
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			59 480 \$	33 089 \$	187 148 \$	66 800 \$	0 \$	0 \$	326 667 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	0 \$	22 500 \$	1 211 104 \$	0 \$	1 233 604 \$	
Total			104 520 \$	235 975 \$	221 898 \$	118 005 \$	1 661 292 \$	0 \$	2 327 300 \$	



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
 Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
 In case of discrepancy, the French version shall prevail.*


 Québec
 Municipalité (code géographique) : Hudson (71100)
 Programme : TECQ 2019-2024
 État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
 Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 1171100
 N° de version : 2
 Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Code de travaux										Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total				
R20240 5128	Étude rue Assomville	Rue Assomville	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 750 \$	0 \$			17 750 \$	
	Sous-totaux par type												
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures deaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 750 \$	0 \$			17 750 \$	
	Total		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 750 \$	0 \$			17 750 \$	



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Municipalité (code géographique) : Hudson (71100)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1171100

N° de version : 2
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Municipalité (code géographique) : Hudson (71100)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1171100
N° de version : 2

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Page 4 sur 5



Séance régulière tenue le 2 décembre 2024
Regular meeting held on December 2nd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Municipalité (code géographique) : Hudson (71100)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1171100

N° de version : 2

Date de transmission : [Dossier non transmis]

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
14-200 3-M	*Médiction Intersection Bellvue et MAW	Main entre Traverse et chemin Bellvue	0 \$	136 458 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	116 458 \$	Élargissement de la rue Bellvue près de MAW (espace saisonnier d'attente) et réfection de MAW de la rue Bellvue à l'entrée de la traverse Hudson-Ola
Sous-totaux par type											
Voie			0 \$	136 458 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	116 458 \$	
Total			0 \$	136 458 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	116 458 \$	

Lorsque l'antériorité (*) est présent dans la
colonne « titre », le travail utilise alors
l'enveloppe de 20%